



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 32445

Texte de la question

M. Daniel Boisserie interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur le projet de réforme de la classe de seconde à partir de 2009. Le monde enseignant s'inquiète de la disparition éventuelle des sciences de la vie et de la terre des enseignements fondamentaux. En effet, les thèmes des SVT sont au coeur des enjeux environnementaux, de santé et de gestion de l'eau, des ressources énergétiques et alimentaires. Cet enseignement participe également à une orientation professionnelle vers la plupart des domaines d'emploi. *In fine*, la culture scientifique est indispensable à tous. Il lui demande donc de lui faire connaître ses intentions quant à la place de l'enseignement des SVT dans la réforme de la classe de seconde en 2009.

Texte de la réponse

Le 21 octobre 2008, le ministre de l'éducation nationale a présenté la nouvelle organisation des enseignements de la classe de seconde qui comportera trois grands ensembles : des enseignements généraux de tronc commun, sur une durée totale de 21 heures : le français, les mathématiques, deux langues vivantes obligatoires, l'histoire-géographie, les sciences expérimentales et l'éducation physique et sportive ; six heures d'enseignements complémentaires proposés sous forme de modules à choisir parmi les domaines suivants : humanités, sciences, sciences de la société et technologies ; un accompagnement personnalisé de trois heures hebdomadaires. Les sciences expérimentales qui concernent aussi bien la physique-chimie que les sciences de la vie et de la terre, restent donc un enseignement obligatoire en classe de seconde. Elles peuvent également être choisies par les élèves dans le cadre des enseignements complémentaires.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32445

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 2008, page 8729

Réponse publiée le : 2 décembre 2008, page 10475